

Charsonville - Quand le cimetière était au centre du bourg - L'inhumation avant 1898 - (1/3)

Préambule

On ne connaît pas la création de l'ancien cimetière de Charsonville. Cependant, je pense que comme partout en France, il est possible qu'il soit apparu vers le 11 ou 12^{ème} siècle.

Durant 900 ans, les habitants de Charsonville vont vivre avec le cimetière au centre du bourg, à proximité de l'église. Il était même nécessaire de le traverser pour aller à l'église.

Mais, vers la fin du 19^{ème} siècle, un bouleversement se produisit dans l'esprit de tous les habitants de Charsonville ; leur cimetière, « lieu d'inhumation communautaire au milieu des vivants », allait être déplacé hors du village.

Le document intitulé « Quand le cimetière était au centre du bourg » comporte les 3 parties suivantes :

1^{ère} partie : l'inhumation jusqu'en 1898

2^{ème} partie : la translation du cimetière hors du village

3^{ème} partie : la nouvelle place du village

A l'aide des archives du Loiret, c'est la 1^{ère} partie : « l'inhumation jusqu'en 1898 » que le présent document va décrire.

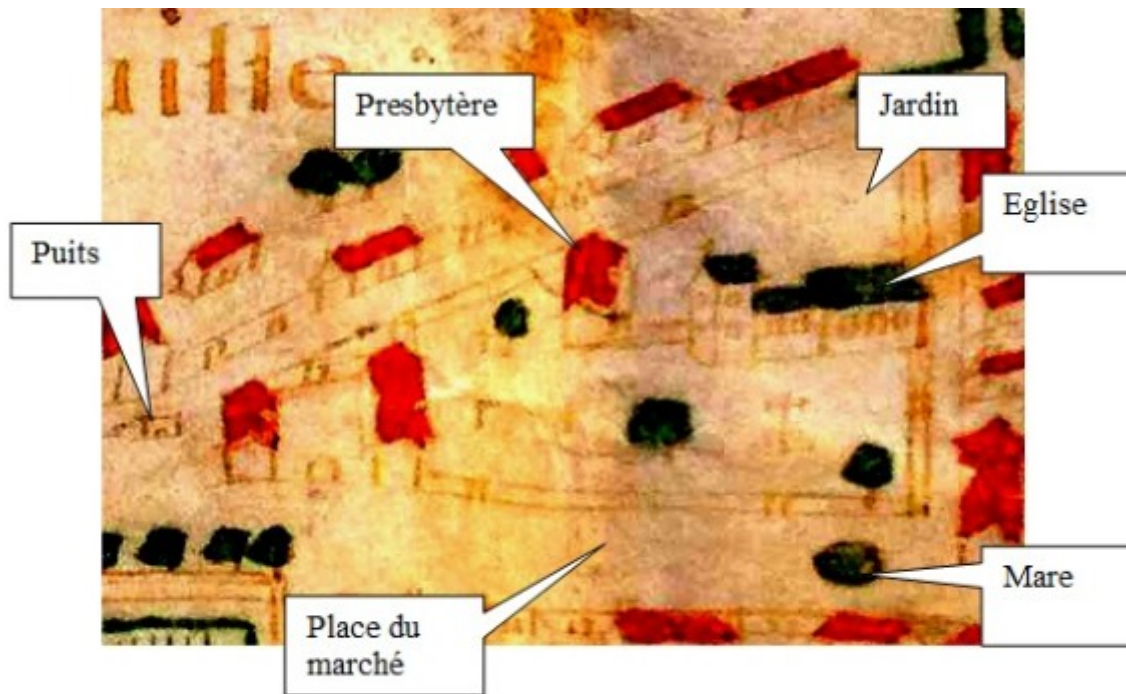
Première image du cimetière

La première représentation de l'ancien cimetière date de 1670.

On reconnaît facilement sur ce plan la forme triangulaire de la place actuelle. Cet espace était composé ; à l'est par l'église, au nord par le presbytère et son jardin clos (mur de 2m de hauteur, arbres fruitiers, un puits, un four pour y faire cuire le pain.....), à l'ouest par des habitations et un puits en extrémité de ce triangle et enfin, adossé à ces trois éléments, au sud, le cimetière fermé par un mur.

Il existait également au sud du cimetière une place du marché (et des fêtes) et une petite mare.

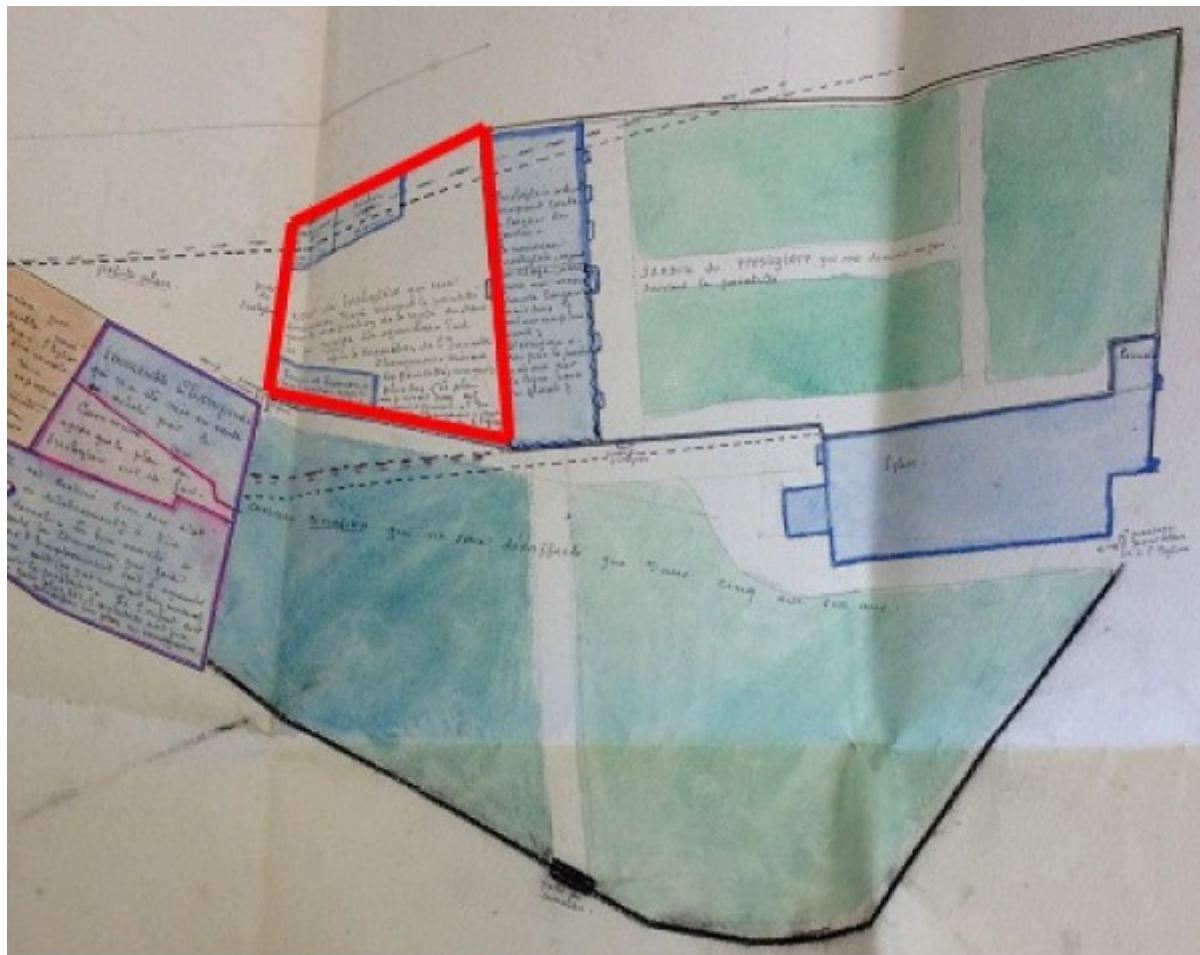
Le géomètre a figuré également 3 arbres dans le cimetière ainsi que quelques croix et une croix principale sur un piédestal.



Extrait du plan de 1670

Réduction de la surface du cimetière

Une réduction de la surface du cimetière s'est faite en 1750 à la demande du curé de la paroisse. En effet, les archives nous révèlent qu'une « assemblée des habitants » de Charsonville s'est tenue le 30 novembre 1750 à 10 heures du matin à la sortie de la grande messe et au son de la cloche. Cette assemblée accepta de céder au curé Foucher la partie du cimetière située derrière le presbytère pour qu'il y réalise une cour (encadrée en rouge sur le plan ci-dessous), puisque d'après le curé de l'époque « on n'y enterre plus personne depuis longtemps ».



Plan du cimetière vers 1900

En rouge la partie du cimetière cédée au curé par l'assemblée des habitants

Inhumation dans le cimetière

Dans notre village, l'inhumation dans le cimetière se faisait souvent, au plus tard, le lendemain de la mort de la personne sauf pour les hérétiques et les infidèles qui ne devaient pas être enterrés dans un lieu sacré. En effet, le cimetière était autrefois un lieu sacré car béni par l'évêque.

Le jour des funérailles le curé célébrait un office religieux à l'église puis pendant que l'assistance gagnait le cimetière par la grande porte de l'église, les porteurs faisaient passer le défunt de l'église au « champ des morts » par une petite ouverture spécialement réservée à cet effet qu'on appelait la « porte des morts ». A Charsonville, elle avait été obstruée durant presque 100 ans à la suite du transfert du cimetière à l'extérieur du bourg. Suite à des travaux de rénovation de l'église, elle est de nouveau visible actuellement.



« Porte des morts »

Dans notre village, au 17^{ème} siècle, les pierres tombales devaient être rares car lors de l'inhumation du curé Jean Defay en 1694 il est précisé dans les archives que l'ancien curé « a été enterré au pied de la Grand'croix ou a été posé une tombe de pierre pour reconnaître la place ».

Avant 1800, il est possible que les personnes les plus pauvres de Charsonville étaient enterrés dans une fosse commune. Il faudra attendre le début du 19^{ème} siècle pour voir la suppression de la fosse commune et l'obligation de l'inhumation en fosse séparée. Cette nouvelle législation permettra à tous les habitants du village d'acquiescer des concessions. C'est ainsi qu'en 1843 une ordonnance prescrivait 3 classes de concessions : perpétuelle, trentenaires et temporaires. A Charsonville la plus ancienne concession datait de 1844.

A partir de cette période les familles des défunts allaient pouvoir rendre hommage à leurs défunts en faisant ériger un tombeau (pierre et croix).

Mais l'inhumation des corps pouvait également, sous condition, se faire dans l'église.

Inhumation dans l'église

Vers 900 l'Eglise accepta les inhumations dans les églises pour les évêques, curés ou laïques dont la vertu avait été reconnue. C'est pourquoi, en échange de legs à l'Eglise, certaines familles aisées de Charsonville demandaient à être inhumées dans la

nef.

Cependant l'Eglise en 1614 exigeait que « les sépultures des prêtres et de tout le clergé devaient être, s'il était possible, séparés de ceux des laïques et placés dans un lieu plus honorable ». Les tombes des clercs sont donc fréquemment établies dans le chœur.

Mais en 1776 Louis XVI interdira toutes les inhumations dans les églises sauf pour les curés et évêques.

Voici donc, ci-après, la liste des personnes inhumées dans l'église :

Curés inhumés dans l'église :

- Claude Demarme fut inhumé le 13 juin 1659 à 16 h dans l'église de Charsonville, près du grand autel (c'est-à-dire dans le sanctuaire actuel), du côté de l'épître (Côté droit de l'autel, en faisant face à l'autel. Le côté gauche de l'autel se nomme le côté de l'Evangile).

- François Foucher, décédé le 24 juillet 1774, fut inhumé dans le chœur de l'église (c'est-à-dire sous l'autel actuel).

Quelques laïques inhumés dans l'église :

- En 1694, Françoise Gasnier, femme de Pierre Jacquet (laboureur et demeurant à la Grand' maison), fut inhumée à 10h dans l'église.

- Le jeudi 3 décembre 1699 fut inhumé dans l'aile de la chapelle de la sainte Vierge une enfant de Léonard Gasnier, née et baptisée le jour précédent.

- Jean Pelé en 1701.

- Entre 1705 et 1715 plusieurs personnes de la famille Bourgoïn (laboureur à Meslon) furent inhumés dans l'église.

- Jean Imbault le 13 octobre 1719.

- Gentien Navarre, notaire de Charsonville, le 22 décembre 1754.

Le Parvis de l'église était aussi un lieu recherché pour l'inhumation, de même que celui près de la Grande Croix du cimetière.

Parmi toutes ces personnes, aucun seigneur de Charsonville ne sera inhumé dans son église. Seule Mme Seurrat, veuve Tassin, dernier seigneur de Charsonville avant la Révolution, sera enterrée dans le cimetière en 1820. Lors de la cérémonie de translation, en 1899, du corps de Mme Seurrat vers le nouveau cimetière, le curé de l'époque signalait que : « la famille Tassin avait au chœur, tenant tout le côté de l'Evangile (côté gauche face au chœur), son vaste banc seigneurial et qu'on voyait encore aujourd'hui tout autour de l'édifice, à l'extérieur, principalement du côté nord, la bande de crépi spécial de plus d'un pied de large, coupant les fenêtres à mi-hauteur. Elle était peinte en noir au décès du chef de la famille, et, le deuil passé, remise à la couleur du blason, qui lui-même trouvait sa place au dessus de la porte d'entrée, endroit où la bande s'élargit en un vaste panneau destiné à le recevoir ».

Tarifs des enterrements à partir de 1837

A Charsonville, durant le 19ème siècle, les funérailles comportaient 3 classes pour le « Grand convoi funéraire ». La

réglementation en 1811 distinguait le service dit « ordinaire » qui garantissait à tout citoyen un protocole minimal du convoi jusqu'au cimetière, et le service « extraordinaire » autorisant les familles à des cérémonies avec pompe et culte religieux.

Ces 3 classes étaient proposées par la Fabrique aux familles du défunt selon l'article 7 de la loi du 18 mai 1806. Les tarifs variaient de 3 francs à 20 francs.

Pour la première classe, après vérification par le médecin du décès, il était sonné plusieurs volées du glas dans la journée. Le sonneur portait un drap mortuaire sur le corps du défunt et mettait en place, à côté du lit du défunt, un crucifix, 2 chandeliers et un bénitier. Le grand deuil à l'église comprenait ; la pose d'une tenture noire devant le tombeau, devant le tableau du maître autel et sur le lutrin. A l'église 6 chandeliers argentés et 6 en bois étaient posés autour du corps du défunt ainsi qu'un bénitier.

Pour la troisième et dernière classe il était sonné une volée après vérification du décès, aux angélus du matin et du soir, à l'arrivée du corps au cimetière et pendant l'inhumation. A l'église 4 chandeliers en bois étaient posés autour du corps du défunt et un bénitier.

Le sonneur demandait une somme de 5 à 10 francs, selon la classe d'enterrement, pour sonner les glas. Les archives nous rapportent que les gardes champêtres au 19^{ème} siècle étant mal rémunérés, ils pouvaient, comme Malfray en 1856, cumuler plusieurs autres fonctions ; sonneur à l'église et fossoyeur.

Au 20^{ème} siècle, la loi de 1904 réaménagera le service des pompes funèbres. Elle confiera à la commune le service public des pompes funèbres dits « services extérieurs » par rapport aux « services intérieurs » confiés à l'Eglise.

Vente d'arbres et d'herbes du cimetière

Les archives nous apprennent qu'au 19^{ème} siècle, les habitants de Charsonville pouvaient acheter l'herbe et les arbres du cimetière. En effet, on note dans les archives que le 10 janvier 1874 le préfet autorisait la commune de Charsonville à mettre aux enchères publiques, sur la mise à prix estimative de 160 francs, 31 pieds d'arbres existants dans le cimetière. Après cette vente, le jardinier de la commune (Joseph Malfray) replantera 25 arbres (ormes et marronniers).

Les rapports de la Fabrique du 19^{ème} siècle signalent également que le jardinier de la commune coupait régulièrement l'herbe qui poussait dans le cimetière entre les tombes. L'herbe coupée était mise en vente au profit de la Fabrique.

Sources

- Archives départementales du Loiret
- Généalogie du Loiret
- Archive personnelle (plan 1670)